

FORMATION A.C.C.E.S

(engins de chantier)

SCH Fabrice VALENTIN





SOMMAIRE

PRESENTATION

1-REGLEMENTATION

1.1 CODES

1.2 PREVENTION

1.3 CONDUCTEUR ET REGLEMENTATION

2-LES REGLES D'UTILISATION DES ENGINES

2.1 CONTROLES

2.2 VERIFICATIONS

3-DIFFERENTES CATEGORIES D'ENGINES

4-TYPOLOGIE ET EQUIPEMENTS DES ENGINES

5-STABILITE ET REGLES DE CONDUITE

PRESENTATION

A.C.C.E.S

Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité

Il s'agit d'une autorisation de conduite (voir annexe ACCES) concernant uniquement les engins sur lesquels vous allez être formés et uniquement dans le cadre de l'utilisation du SDIS 42 en interventions ou exercices. (ce n'est pas un C.A.C.E.S)

L'OBJECTIF de cette formation est de répondre à la réglementation afin que les conducteurs connaissent les engins et les pilotent en sécurité. *Et non devenir des AS du TP...*

IL EST VALABLE 10 ANS

1-REGLEMENTATION

1.1 CODES

CODES DU TRAVAIL:

Définit les droits et devoirs des salariés et des employeurs.

Ce sont les inspecteurs du travail qui vérifient la bonne application des textes.

REGLEMENTATION DU TRAVAIL (R4323-56)

Conduite d'équipements de travail mobiles=formation

AUTORISATION DE CONDUITE (R4323-57)

La conduite d'équipements à risque est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur...

OBLIGATIONS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

(L4121-1) Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mental...

(R4321-4) Mise à disposition d'EPI...

DROITS D'ALERTE ET DE RETRAIT (L4131-1)

Travailleur alerte immédiatement l'employeur lors de situation présentant un danger grave pour sa vie et sa santé...et peut s'en retirer.

CODE PENAL:

Atteintes involontaires à l'intégrité et à la vie de la personne

Personnes qui ont commis une faute par négligence, manquement à une obligation de sécurité, imprudence...

CODE CIVIL:

Une victime peut demander une indemnisation pour préjudice causé sous forme de dommages et intérêts. (assurance de l'employeur)

CODE DE LA ROUTE:

Le chariot élévateur est homologué pour emprunter des routes (cf réglementation concernant les fourches), il est donc soumis aux règles du code de la route.

RECOMMANDATION R372M :

La conduite des engins de chantier ne doit être confié qu'au possesseur de l'ACCES (ou CACES).

RESPONSABILITES....



1.2 PREVENTION

DIFFERENTS INTERVENANTS ET ROLES:

CHS et CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail.

CONTROL TECHNIQUE: cf Vérification Général Périodique
Contrôle la conformité des engins et équipements de travail.

FORMATEUR: en interne ou externe à l'entreprise, forme le personnel.

Pour informations:

On peut trouver également notamment dans le privé: l'assistant et le conseiller de prévention, service de prévention de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, l'inspection du travail, l'Institut National de Recherche et de Sécurité, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics.

AU SEIN DU S.D.I.S

Le S.D.I.S a une obligation générale de sécurité et doit prévenir les risques professionnels par la mise en place D'EPI, de formations, d'analyses des risques, de consignes, du bon fonctionnement des outils, de l'aptitude du personnel...et ce au travers des différents acteurs:

D.D.S.I.S : Il représente le S.D.I.S et reprend les obligations cités ci-dessus plus délivre l'autorisation de conduite (*assimilé au chef d'entreprise*).

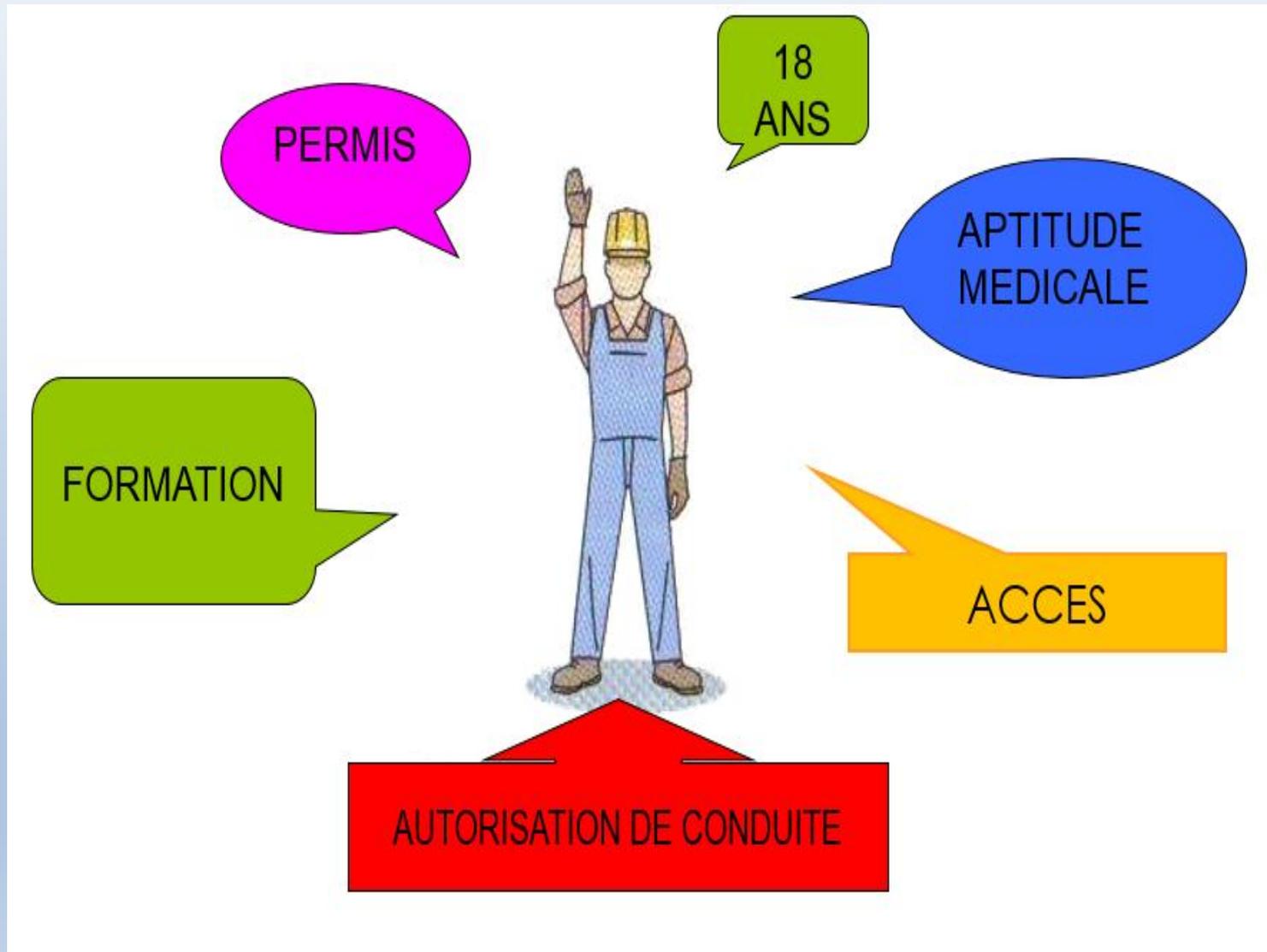
S.D.E 3 : Coordonne ses équipes sur l'intervention (*chef de chantier*).

S.D.E 2 : Organise le travail du personnel, s'assure de la sécurité de son équipe (*chef d'équipe*).

S.D.E 1 ou CONDUCTEUR : Respecte les règles de sécurité, porte ses EPI, titulaire de l'autorisation de conduite, responsable de la zone d'évolution de son engin.

S.S.S.M : Veille à la santé des salariés, aptitude médicale pour la conduite.

1.3 CONDUCTEUR ET REGLEMENTATION



OBLIGATIONS, RESPONSABILITES, DROITS DU CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIER

OBLIGATIONS:

Capacités physiques= santé, pas de substances illicites.

Qualités=consciencieux, vigilant, précis, respectueux (entourage, matériel, règles), savoir évaluer les charges, les distances, coordonner ses mouvements

RESPONSABILITES:

Le conducteur est responsable de son chantier, son engin, de la charge et de la sécurité juridiquement en cas d'accident corporel.

DROITS D'ALERTE ET DE RETRAIT :

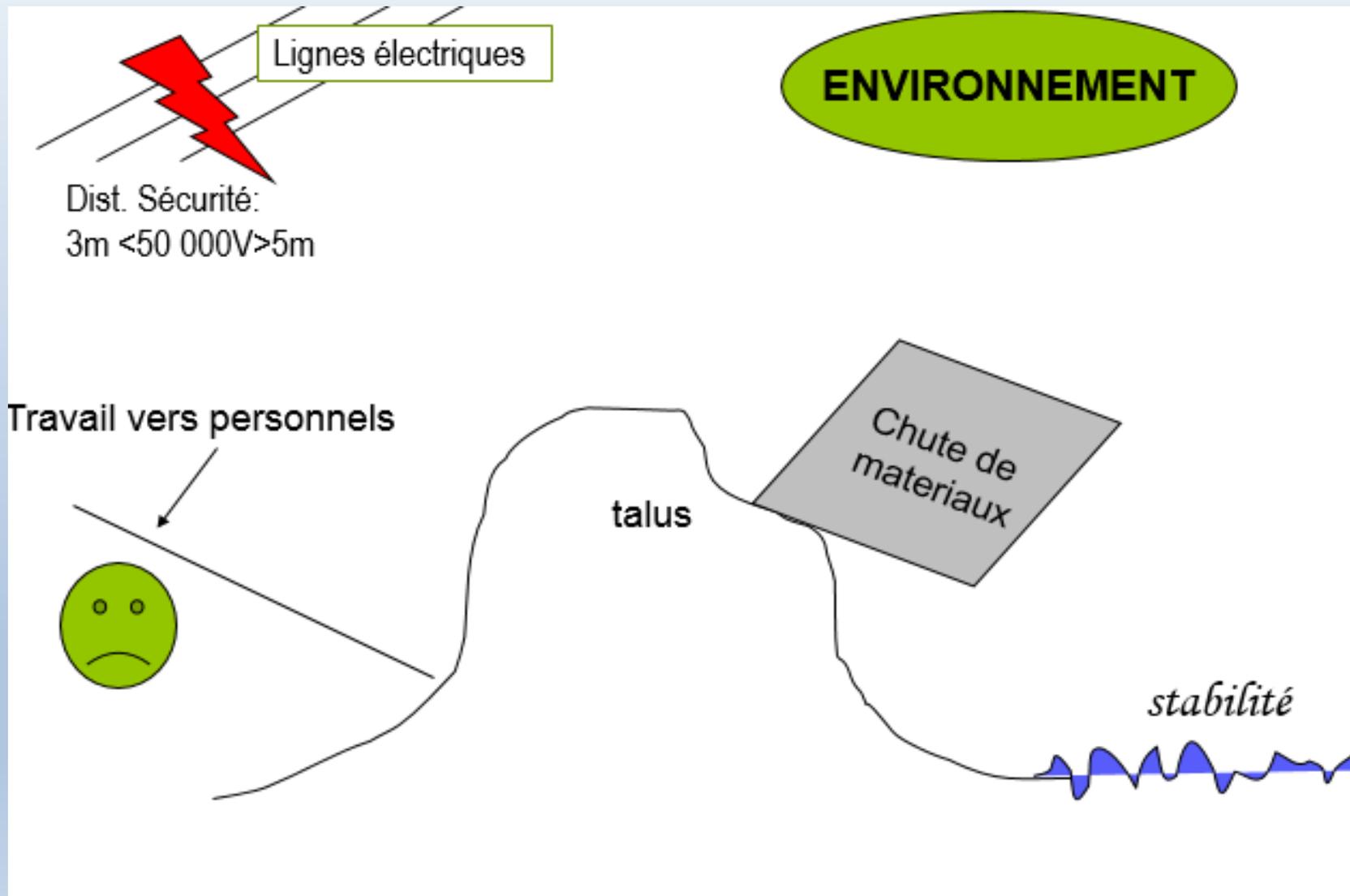
Le conducteur peut se soustraire à une situation de travail si celle-ci présente un danger avéré pour sa vie, sa santé ou celle d'autrui et en référer à son supérieur. Le SDE2 ou SDE3 ne connaîtra pas forcément les limites d'utilisations des engins. Idem si un engin présente un défaut d'organes de protections ou sécurité.

EPI



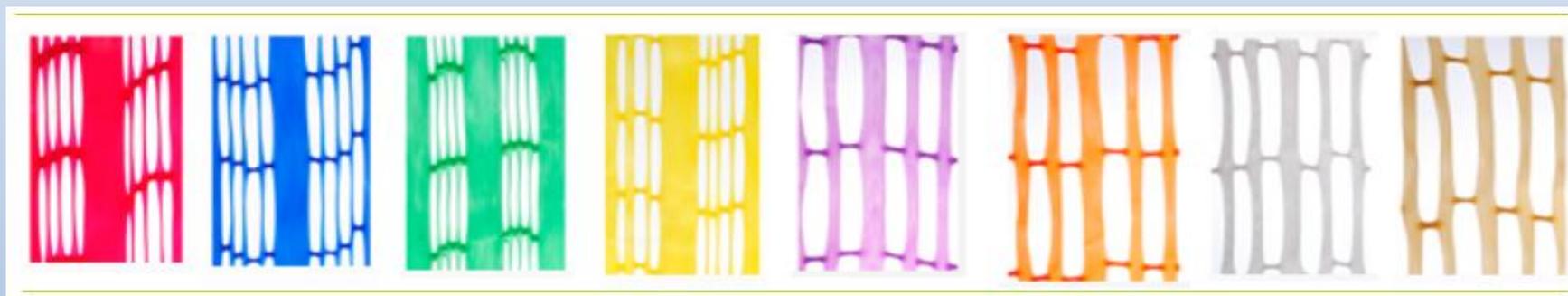
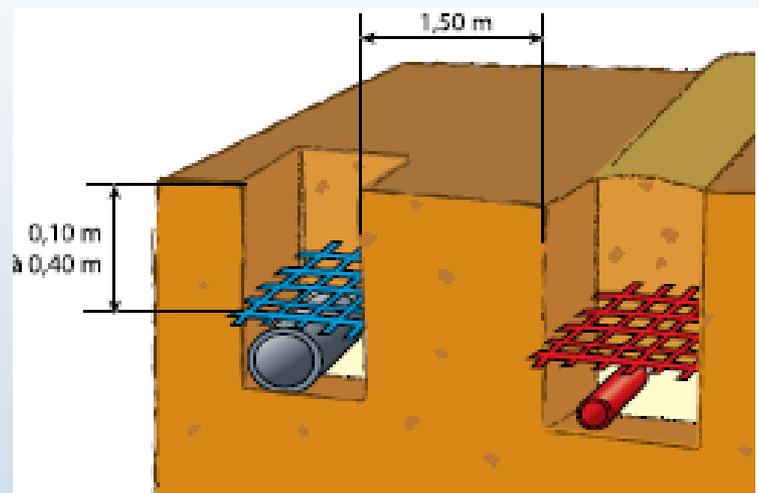
*Le surpantalon n'est pas obligatoire dans le chariot élévateur: cabine.

LE CONDUCTEUR EST RESPONSABLE DE LA ZONE D'EVOLUTION DE SON ENGIN



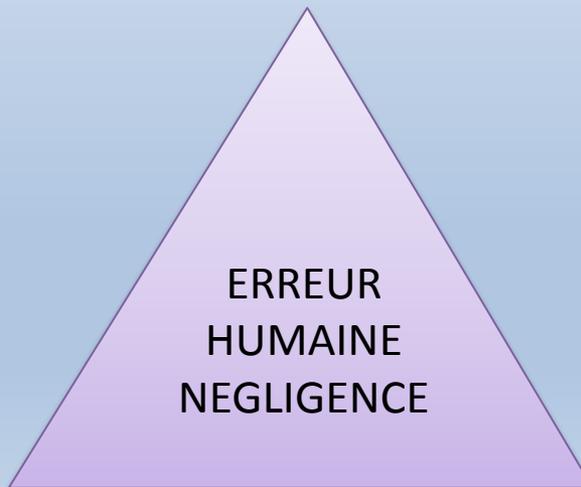
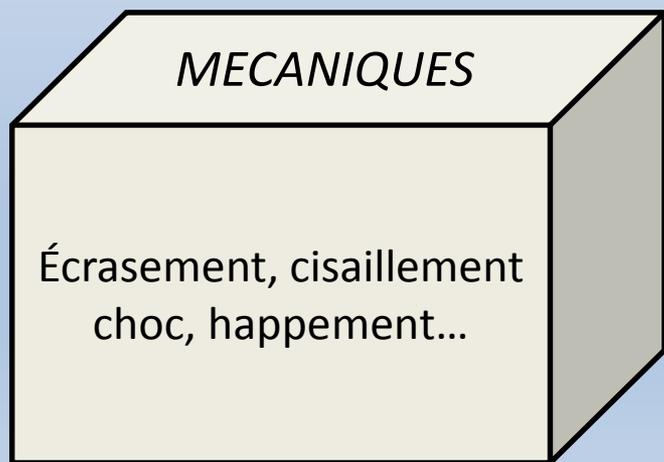
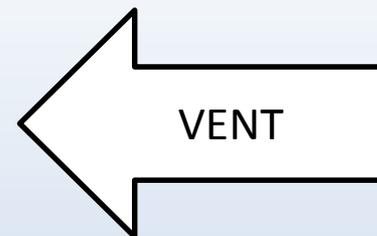
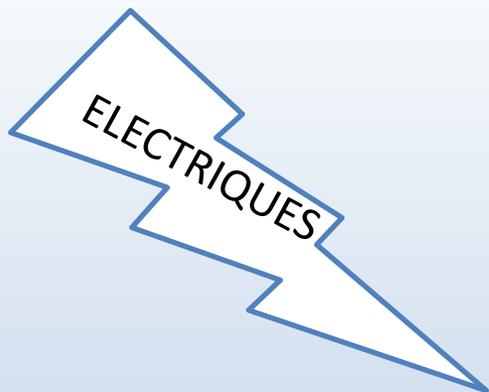
Grillages avertisseurs des réseaux souterrains:

En théorie 0,20m > de ces derniers



Rouge	Bleu	Vert	Jaune	Violet	Orange	Blanc	Marron
Electricité Puissance	Eau potable	Télécoms Vidéo	Gaz	Chauffage Urbain Climatisation	Gaz Produits Chimiques	Equipements routiers dynamiques	Assainissement

SAVOIR EVALUER LES RISQUES



2-LES REGLES D'UTILISATION DES ENGIN

2.1 LES CONTROLES

DOCUMENTATIONS:

1- Certificat de conformité (absent pour la chenillette):

Il reprend la désignation de l'engin.

On doit retrouver le symbole « CE » sur ce dernier ainsi que les caractéristiques sur une plaque constructeur.

Cf annexe Identification CE

2- Vérifications Générales Périodiques:

S'assimile au contrôle technique des véhicules de tourisme.

Périodicité de 1 an (chenillette) et 6 mois pour les engins de levage (chariot élévateur, EPA) qui dispose d'un clapet hydraulique anti-retour.

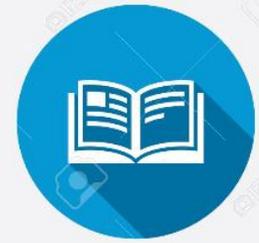
Il est daté

Il reprend les désignations des engins: ref, N° de la plaque CE, caractéristiques...

Il stipule les défauts et anomalies ainsi que les actions à entreprendre.

Cf annexe VGP.





3-Notice d'utilisation (absente pour chenillette):

Vérifier la correspondance avec l'engin via les désignations et numéros de plaque identiques au CE et VGP. Exemple pour le chariot: une notice pour 2 modèles différents. **le notre: SLT 415B série 1**

Permet de connaître le fonctionnement de l'engin, ses organes, les différentes instructions(générales, conduite, manutention).

Mais aussi ses possibilités et limites de travail, et les accessoires que l'on peut y mettre: godet conforme.

2.2 VERIFICATIONS PRISE DE POSTE ET FIN DE POSTE

Prise de poste au sol: (*fiche niveau 1*)

- Consulter la documentation
- Etat général (carrosserie, propreté pare-brise, accessoires, flexibles...)
- Etat des pneumatiques ou chenilles
- Etat de l'éclairage
- Absence de fuite
- Etat des vérins, graisseurs, raccords flexibles
- Niveaux d'hydraulique, gasoil
- Moteur: radiateur, ventilateur, filtres (gasoil, air), niveaux d'huile et liquide de refroidissement
- Batterie: fixation, niveau, état des cosses

LES MOTEURS

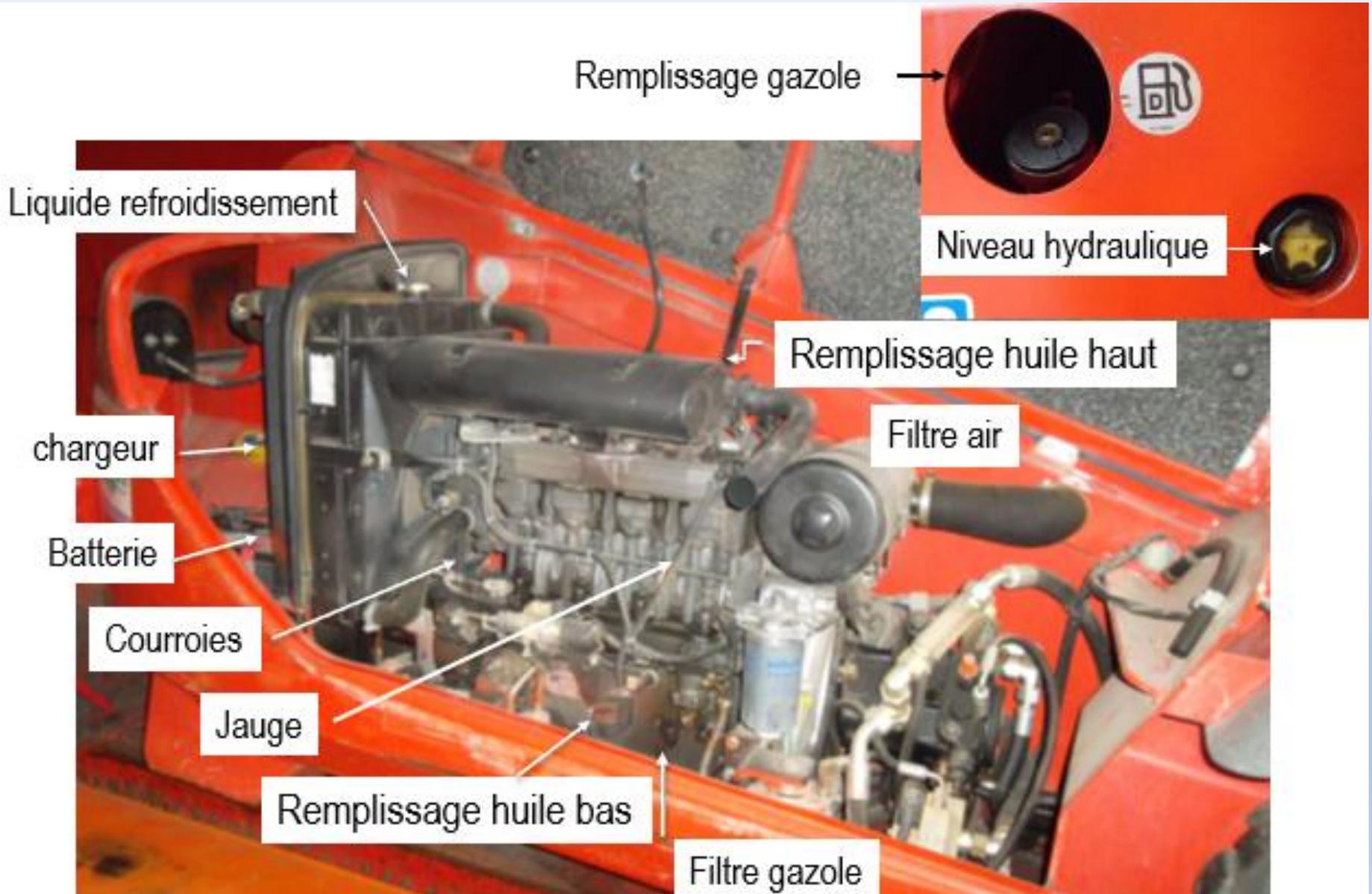
CHENILLETTE



2 Filtres
gasoil

Contrôle visuel du liquide de refroidissement
Car le bocal est sous pression

CHARIOT ELEVATEUR



Prise de poste conducteur:(suite fiche niveau 1)

- Etat de propreté du poste de conduite, surtout vers pédales.
- Réglage du siège (*si possible*)
- Fonctionnement des indicateurs lumineux du tableau de bord
- Essais avertisseur sonore
- Essais phares, clignotants, gyrophare, feux stop, warning
- Essais lave glace et essuies glaces
- Essais des freins (service et parking)
- Essais de fonctionnement de l'hydraulique
- Essai de la direction

Vérifications de fin de poste:

Ceci consiste, comme en COD2, à faire un contrôle général de l'engin après utilisation pour vérifier toute déféctuosités éventuelles (carrosserie abîmée, Vitre ou phare brisée, flexible sectionné, pneumatique détérioré, éléments étrangés coincés, fuite...**rendre compte si nécessaire!**

- Pose de l'accessoire au sol (fourche, godet)
- Coupure de l'énergie
- Freins de parking
- Contrôle général (ci-dessus)
- Faire les niveaux

CHARIOT ELEVATEUR

Commodo:
clignotants/essuie-glace/klaxon

Levier
Bras télescopique

Commodo:
Avant/neutre/arrière

Fusibles

Blocage différentiel

Accélérateur

Frein





- 1 → Frein de park
- 2 → Essuie-glace avant
- 3 → Essuie-glace arrière
- 4 → Gyrophare
- 5 → Feux de détresse
- 6 → Pression huile moteur
- 7 → T° liquide refroidissement
- 8 → rien
- 9 → Colmatage filtre à air
- 10 → Circuit électrique
- 11 → Freins de stationnement
- 12 → Niveau liquide de frein

CHENILLETTE

ACCES

LEVIERS AVANCE/RECU



RESERVOIR

BATTERIE

VEROUILLAGE
FREIN

FREIN

EMBRAYAGE



CHENILLETTE

Voyants de gauche à droite:
Batterie, T° liquide de refroidissement, pression d'huile



3-DIFFERENTES CATEGORIES D'ENGINES

Nos engins et la formation concernent les catégories: 1; 9+2 (godet); 10

● CAT 1



Tracteurs et petits engins de chantier mobile

6T=mini-pelle, mini-foreuse
4.5T=mini-chargeuse, moto-basculeur, compacteur
Tracteur < 50cv ; « traçeuse » ; ...

● CAT 2



Engins d'extraction et de chargement à déplacement séquentiel

CAT 3



Engins d'extraction à déplacement alternatif

CAT 4



Engins de chargement à déplacement alternatif

CAT 5



Engins de finition à déplacement lent

CAT 6



Engins de réglage à déplacement alternatif

CAT 7



Engins de compactage, déplacement alternatif

CAT 8



Engins de transport ou d'extraction transport

CAT 9



Engins de manutention

CAT 10



Transport et manipulation d'engins hors production

Le **CAT 10** permet le déplacement, essais , chargement, transfert d'engins sans activité de production.

Mais il concerne aussi leurs amarrages!



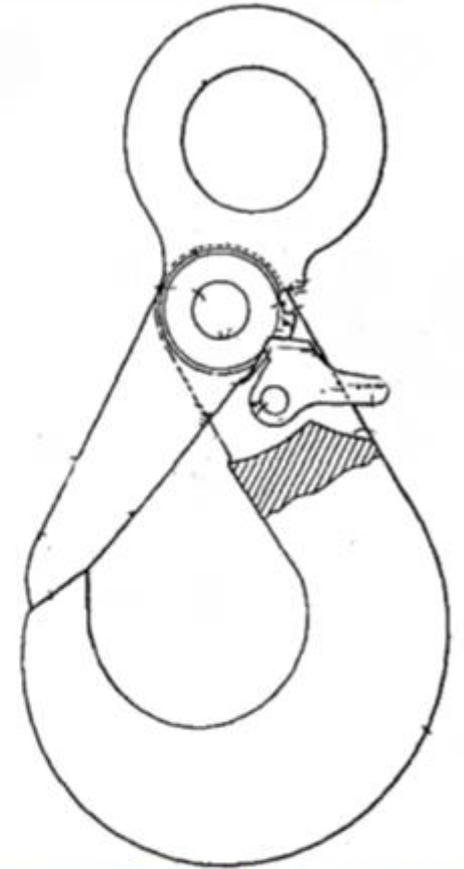
AMARRAGES: les élingues



Manilles et goupilles

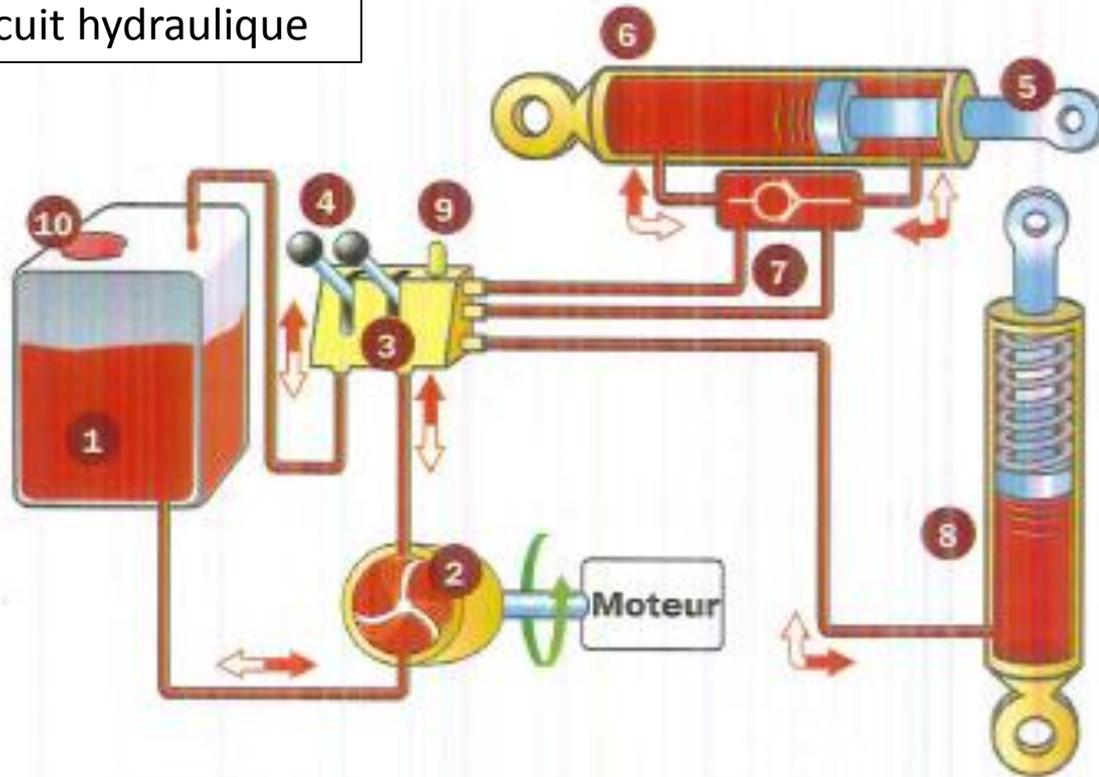


Crochets tournés vers extérieur



4-TYPOLOGIE ET EQUIPEMENTS DES ENGIN

Circuit hydraulique



- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1 Réservoir | 6 Vérin double effet |
| 2 Pompe | 7 clapet de sécurité anti-retour |
| 3 Bloc de distributeurs | 8 Vérin simple effet |
| 4 Leviers de commande | 9 Limiteur de pression |
| 5 Tige de Vérin | 10 bouchon d'évent |

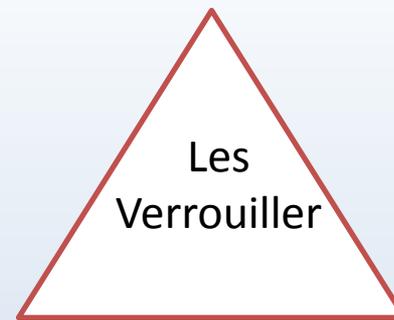
LES ACCESSOIRES



Flèche

Dosseret

Les fourches *



Les
Verrouiller



Benne ou godet

Les fourches auront un écartement adapté à la charge (le plus large possible) et réparties équitablement par rapport au centre du dosseret.
Charge contre le dosseret pendant le transport.

Quiz: quelle(s) catégories...?

DOMAINES D'UTILISATION : Lieux et accès des chantiers (VP* ; Hors routes ; voies ferrées...)

VP= application des règles de circulation

Cabine (protections contre chutes, retournement et renversement)

Essuies glaces avant/arrière

Gyrophare

Pare-brise

Feux de position et croisement

Disque **25** Sauf si Permis C

Equipement avant*

Feux (rouges, recul)

fusibles

Clignotants



* En circulation, fourches et godet à 15-30cm/sol; fourches jamais seules!

DIMENSIONS ET GABARITS

Il est important d'avoir une notion des dimensions (*ne pas les connaître par cœur*) et gabarits des engins y compris du VPCE et des accessoires pour:

-savoir s'ils peuvent passer, largeur/hauteur
ex :

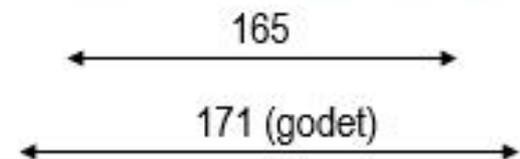
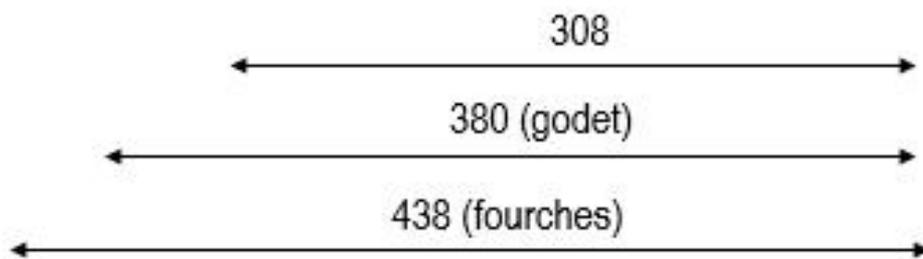
godet plus large

Fourches plus longues que les caisses (CEMAF)

-savoir si l'on peut décharger les berces,
-savoir si on a bien au moins 6m de chaque côté de la CEMAF pour que le chariot puisse manoeuvrer.

-etc...







110



265

154
Env 175 avec conducteur



Largeur : 2,50m



Prévoir 6m de chaque côté de la CEMAF pour manœuvrer.



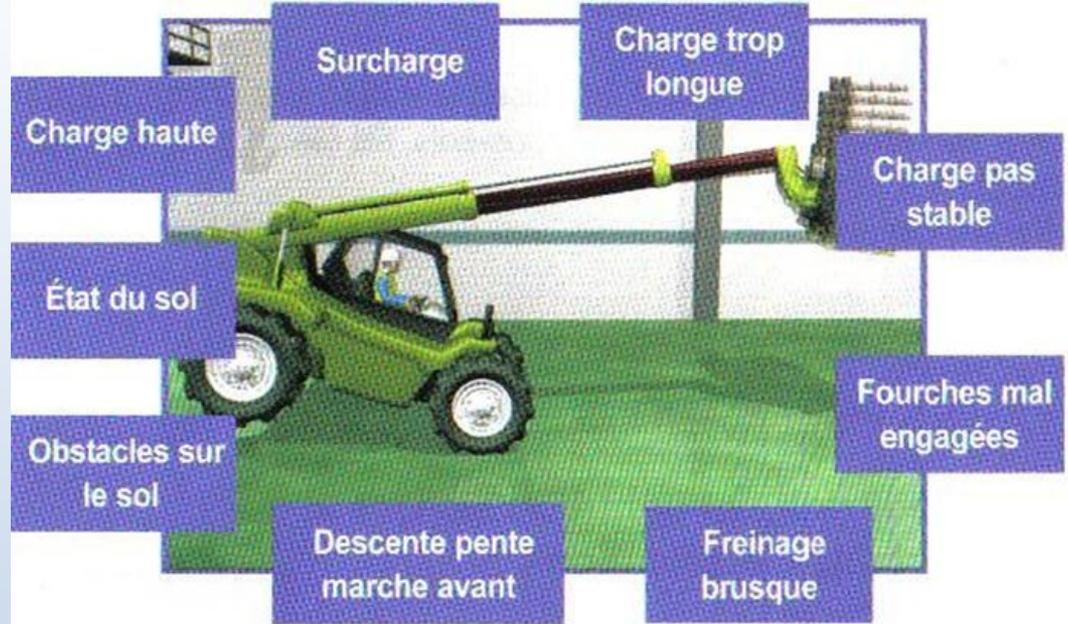
Prévoir au minimum 6m en plus derrière pour le transfert de l'engin.

5-STABILITE ET REGLES DE CONDUITE

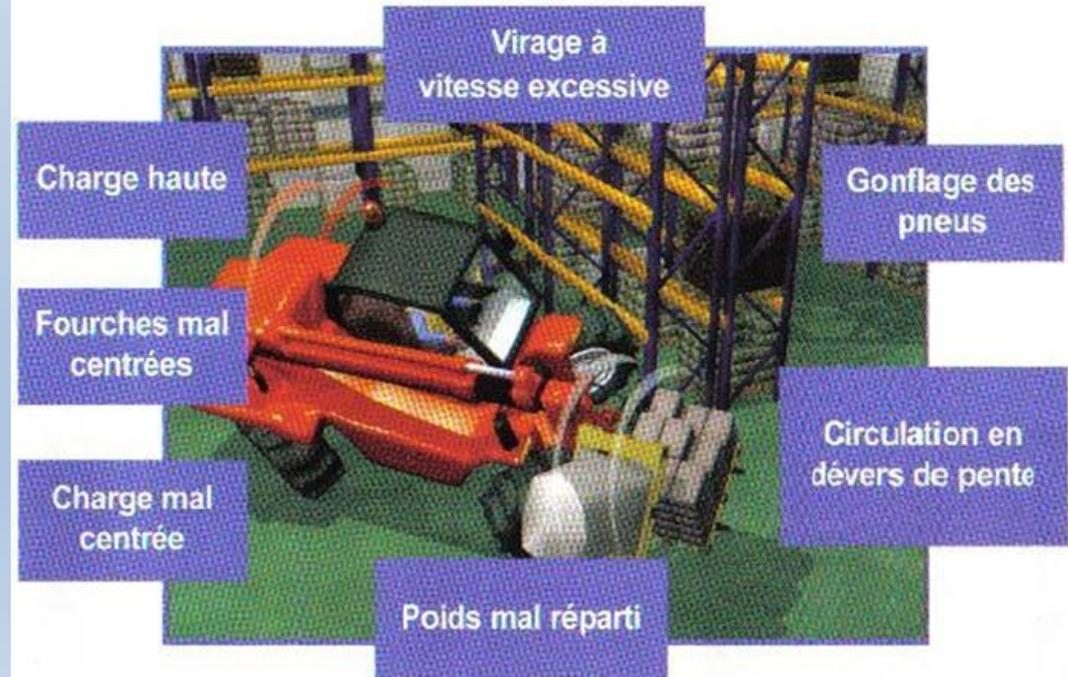


STABILITE

BASCULEMENT FRONTAL



BASCULEMENT LATERAL



LA CABINE

Normes de protection du conducteur contre le retournement et l'écrasement:

ROPS : système de protection contre l'écrasement en cas de retournement (frontal/arrière)

TOPS : système de dégagement du conducteur en cas de retournement latéral (vitre arrière)

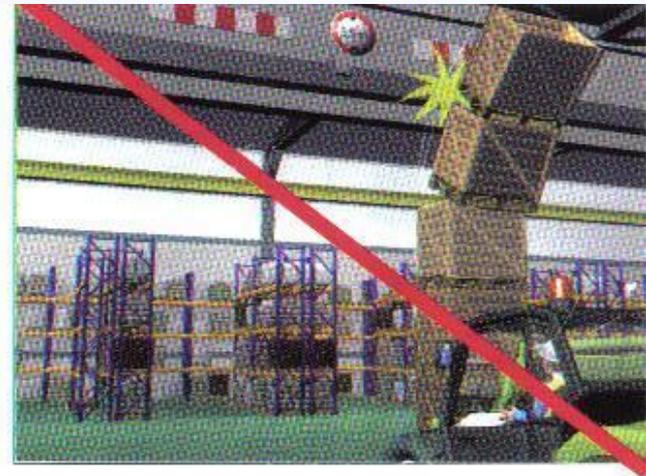
FOPS : système de protection contre la chute des matériaux (grille).

Notre chariot dispose des 3 d'où le port de la ceinture obligatoire.

La chenillette n'a pas de cabine (ni arceau) donc pas de ceinture pour que le conducteur puisse se dégager rapidement.



Pas de membres
qui dépassent
de la cabine

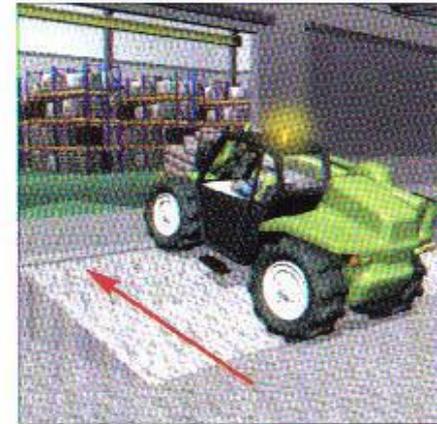


La circulation dans une pente

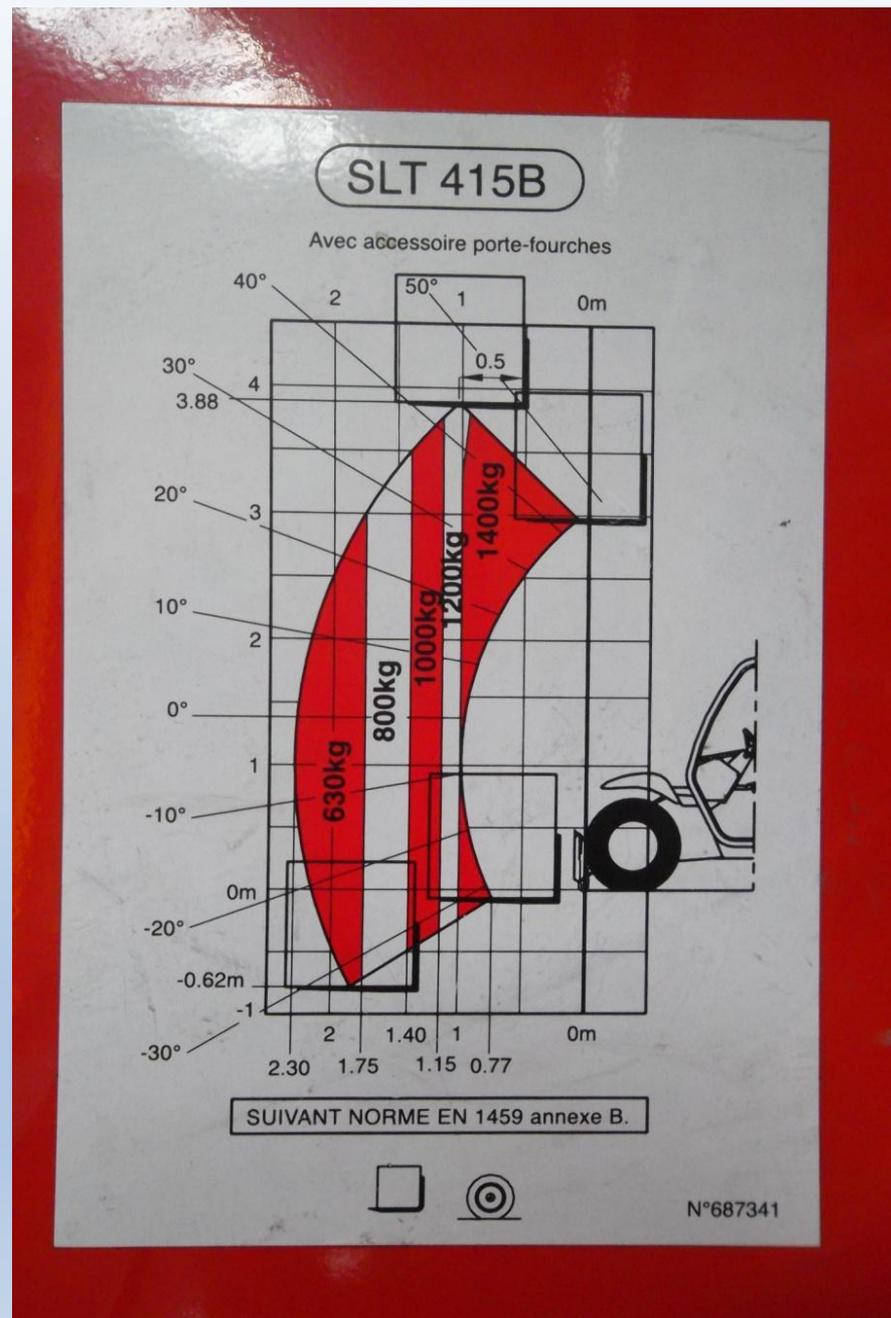
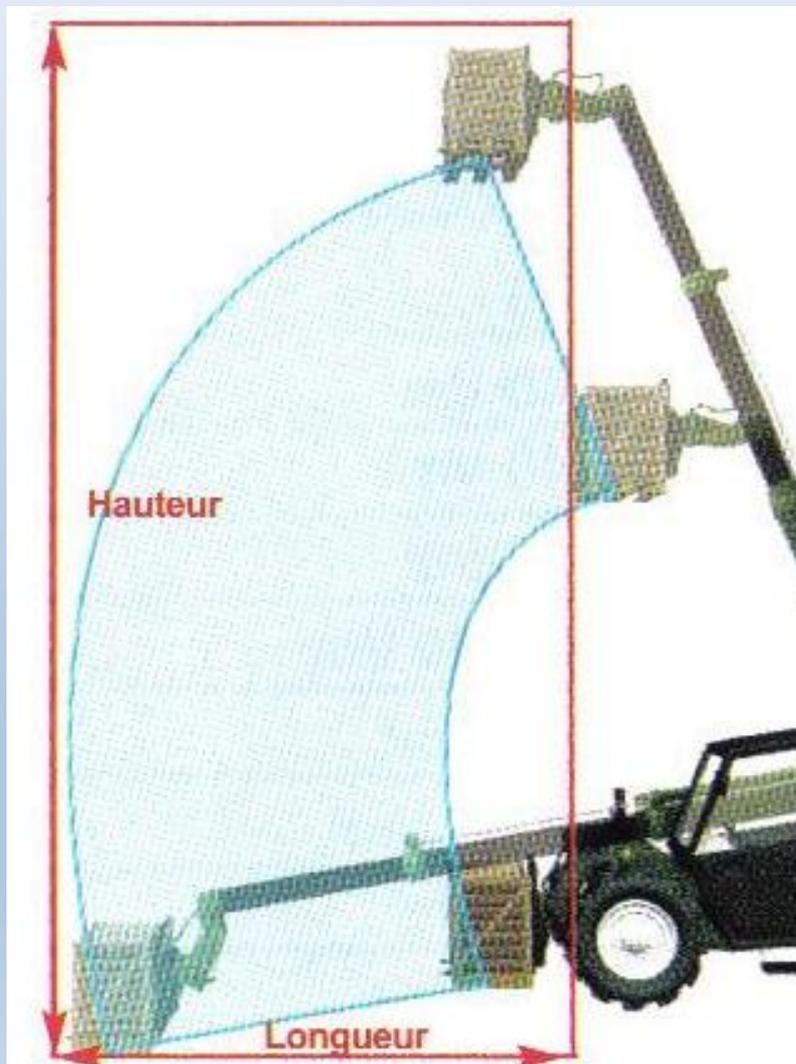
Un chariot à vide ou en charge doit, en principe, monter une pente en AV.

Par contre, généralement, pour descendre une pente :

- À vide, le chariot descend en AV
- En charge, il descend en AR



ABAQUE disponible dans le chariot
et sur la notice



Matière	Masse en tonne par mètre cube
Acier	7,85 t/m ³
Aluminium	2,40 t/m ³
Béton armé	2,40 t/m ³
Blé	0,8 t/m ³
Bois de sapin	0,50 à 0,80 t/m ³
Eau	1,00 t/m ³
Engrais	0,9 à 1,3 t/m ³
Laine de verre	0,20 t/m ³
Plomb	11,30 t/m ³
Papier	0,70 à 1,10 t/m ³
Sable sec	1,2 à 1,6 t/m ³



EVALUER LES CHARGES

Le dépassement

s'assurer que l'environnement ainsi que les règles de circulation le permettent, signaler sa présence.

Le franchissement : stabilité, solidité, dimensions (L)



LES GESTES DE COMMANDEMENTS



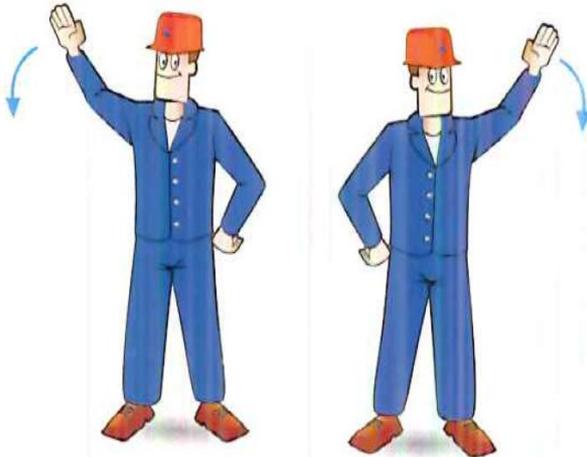
Prise de commandement



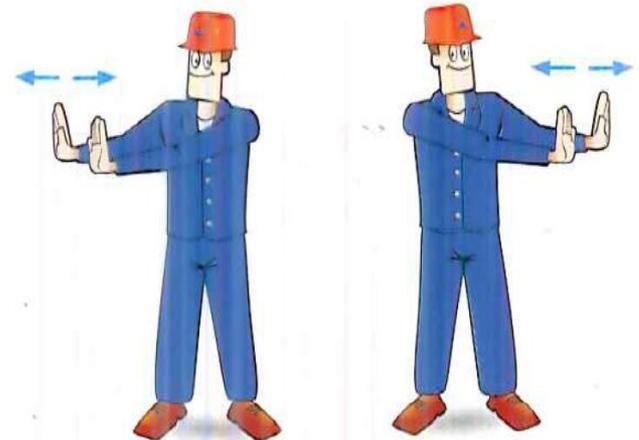
Montée



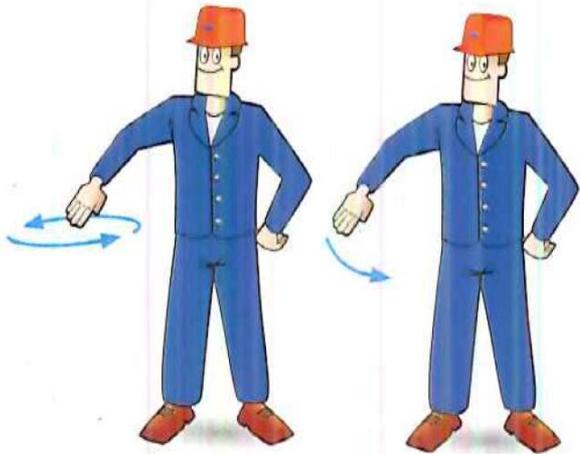
Montée lente



Déplacement horizontal



Déplacement horizontal lent



Descente



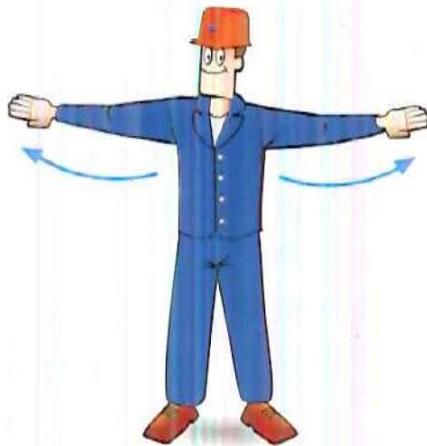
Descente lente



Accompagnement



Arrêt



Arrêt express



Déplacement



Fin de commandement



Nettoyer les engins
après utilisation

ACCES : Attestation de Compétence à la Conduite En Sécurité.

 <p>SDIS 42 LOIRE EN RHONE-ALPES</p> <p>SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS</p>	<h1>A.C.C.E.S</h1>
Délivré par DDSIS :	Signature :
Formateur ACCES :	Signature :
Titulaire (grade/Prénom/Nom) :	Signature :
Est autorisé à conduire les engins suivants :	
Catégories :	Limites de validités:
1 : Tombereau < 4,5 T	/ /
4 : Engin de chargement (godet pour chariot)	/ /
9 : Engin de manutention (chariot élévateur)	/ /
10 : Matériel de transport d'engins hors production	/ /

LIMITATIF ET RESTRICTIF SDIS 42

ANNEXE
C.E

DÉCLARATION "CE" DE CONFORMITÉ

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté Européenne : **MANITOU BF**
430 rue de l'Aubinière – B.P. 249 – 44158 – ANCENIS CEDEX

déclare que la machine décrite ci-dessous :

Chariot élévateur tous-terrains MANISCOPIE – SLT 415 B N° 207483

PFB 15N/.. B REF 653806 + 2 FOURCHES REF 415863

➤ est conforme aux dispositions de la directive "machines" 98/37/CE modifiée et aux législations nationales la transposant

Pour les machines annexe IV :

N° Attestation : _____

Organisme notifié : _____

➤ est également conforme aux dispositions de la directive "émissions sonores des équipements utilisés à l'extérieur des bâtiments" 2000/14/CE et aux législations nationales la transposant

Procédure appliquée pour l'évaluation de la conformité : **Annexe VIII – 2000/14/CE**

Organisme notifié : **SNCH – 11 Route de Luxembourg**

L – 5201 SANDWEILER - LUXEMBOURG

Niveau de puissance acoustique mesuré : **102** dB (A)

Niveau de puissance acoustique garanti : **104** dB (A)

➤ est également conforme aux dispositions de la (des) directive(s) suivante(s) et aux législations nationales la (les) transposant : **CEM 89/336/CE modifié**

➤ est conforme aux normes harmonisées suivantes : **EN 1459 – 1998**

➤ est conforme aux normes ou aux dispositions techniques suivantes : _____

Fait à : **Ancenis** le **20 Janvier 2005**

Nom du signataire : **Frédéric Martin**

Signature :



ANNEXE
V.G.P

Fiche n° 17	CHARIOT A PORTEE VARIABLE	N° série : 207483
	Marque : MANITOU	N°Interne : SD Type : SLT415B
Date de mise en service : 2005		Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
Localisation : CELLULE SD		
Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. SOUCHIERE		

CARACTERISTIQUES

Energie(s) : thermique Portée maximale (m) : 2.3 Portée minimale (m) : 1.0 Marquage Constructeur : CE	Charge à portée maximale (kg) : 630.0 Charge à portée minimale (kg) : 1400 Compteur Horaire : 4786
--	--

Organe de préhension

Nature : TABLIER PORTE FOURCHES

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Carnet de maintenance

Modification importante : Carnet de maintenance non présenté

CHARGES ET ESSAIS

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation

Description et conditions d'exécution des essais

(2)

Description : Essais à portée nominale avec charge mise à disposition Déclenchement du limiteur de moment (kg) à portée autorisée (m) : 700kg à 1,9m	Charge d'essai estimée (kg) : 700
---	-----------------------------------

AVIS GENERAL

Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des "actions à entreprendre" auxquelles il y a lieu de remédier.

ACTIONS A ENTREPRENDRE

A.1 - Carnet de maintenance:

Code OBS : RR/060814/206847/1

Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour

ANNEXE
IDENTIFICATION
C.E

Vous trouverez le même style
De plaque sur le godet



MANITOU

44158 ANCENIS CEDEX
FRANCE

CE

MODELE	SLT 445E B	SERIE	1
N° dans la série	207483	Année de fabrication	2005
N° de châssis	1207483		
Masse à vide	2370 kg	P.T.R.A.	3870 daN
Puissance ISO/TR14396	22.5 kW	Effort de traction	1665 daN
Pression des pneumatiques (Bar)	AV. 4.2 / AR. 4.2	Effort vertical max. (sur accrochage remorque)	daN

N°240130

ANNEXE
FICHE NIVEAU 1

 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	FICHE DE NIVEAU 1
	VEHICULE :
Bureau départemental des matériels	IMMATRICULATION :
DATE :	KM OU HEURES :

CONTROLES		BON	ANOMALIES
1	Niveau carburant/complément		
2	Niveaux huiles (moteur, hydraulique)		
3	Niveau liquide de refroidissement		
4	Niveau liquide essuie-glaces		
5	Niveau liquide de freins		
6	Batteries		
7	Etat et tension des courroies et flexibles		
8	Etats axes, goupilles, graisseurs		
9	Carrosserie		
10	Roues et pneumatiques (état, pression)		
11	Fuites et détériorations		
12	Feux de route		
13	Feux de croisement		
14	Feux stop et recul		
15	Feu de recul		
16	Indicateur de direction et warning		
17	Phares orientables		
18	Gyrophare		
19	Ceinture		
20	Essuie-glaces		
21	Avertisseurs sonores (klaxon, 2 tons, recul)		
22	Direction		
23	Lot bord (extincteur, triangle, cric...)		
24	Dossiers		
25	Démarrage		
26	Freins de service et stationnement		
27	Amarrage		
28	Fixation fourches/godet		
29			
30			

GRADE ET NOM DU CONTROLEUR :	SIGNATURE :
------------------------------	-------------

ANNEXE QUIZZ

Faire correspondre chaque acteur avec sa fonction.

Les instances et organismes de prévention

- SDIS
- CONDUCTEUR
- SDE 2
- SSSM
- FABRICANT
- CONTRÔLE TECHNIQUE
- Organise le chantier et les moyens
- Conformité et définitions
- Condition de travail
- Obligation générale de sécurité (formations, EPI)
- Contrôle, assistance, formation, des risques des appareils
- Application instructions, informe des dangers

Voici un petit test qui vous permettra de vérifier vos connaissances sur la conduite des engins de chantier.

1 - La conduite d'un engin de chantier est-elle autorisée ?...

Aux moins de 18 ans

oui non

Aux personnes non titulaires de l'autorisation de conduite

oui non

2 - Le certificat d'aptitude à la conduite d'engin de chantier est valable ...

1 an

7 ans

3 ans

10 ans

5 ans

3 - En cas d'accident, qui peut être reconnu responsable pénal ?

Le chef de chantier

Le conducteur

Le chef d'entreprise

Le coordonnateur de sécurité

4 - Qui délivre l'autorisation de conduite d'engin de chantier ?

Le chef de chantier

Le chef d'entreprise

Le coordonnateur de sécurité

5 - Il y a 10 catégories d'engins de chantier, attribuer à chaque engin sa catégorie

Un chariot élévateur : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

Un bouteur : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

Un porte-engin : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

Une minipelle : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

Une trancheuse : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

Un compacteur : Cat 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

6 - A partir de quel taux d'alcoolémie est-on en infraction ?

1 g/litre de sang

0,50 g/litre de sang

0 g/litre de sang

7 - Quelle est la vitesse d'élimination de l'alcool ?

1 g/litre de sang/heure

0,50 g/litre de sang/heure

0,10 g/litre de sang/heure

8 - Quelle est la vitesse maximale des engins de chantier ?

50 km/h

25 km/h

10 km/h

9 - Le centre de gravité reste le même dans le cas d'un engin chargé ou non chargé ?

OUI

NON

10 - Quels sont les principaux obstacles de la stabilité ? (plusieurs réponses possibles)

Les trous, les bosses

La pente

Les terrains instables, encombrés

Les avions

Les personnes

Les animaux

Le vent

Les vélos

11 - Que signifient les initiales DICT ?

Demande d'Intervention et de Commencement de Travaux

Déviation Intervenant en Cas de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

12 - En cas de proximité avec des lignes électriques > 50 000 Volts, quelle est la distance minimum entre la ligne et l'engin de chantier à respecter ?

- 1 m 3 m 5 m

13 - En cas de découverte d'un objet suspect, que faire ? (plusieurs réponses possibles)

- J'arrête de travailler Je le déterre
 Je prends la fuite Je balise la zone
 Je préviens les secours

14 - En cas d'accident, si je dois intervenir sur un accidenté, je dois : (remettre dans l'ordre)

- Alerter les secours Secourir
 Protéger Examiner

15 - Le salarié doit effectuer des vérifications :

- Quotidiennes Mensuelles
 Semestrielles

16 - Les principaux EPI sont : (plusieurs réponses possibles)

- Les lunettes de soleil Les gants
 Le masque respiratoire Le gilet fluorescent
 Les lunettes de protection Le casque
 Les chaussures de sécurité Le casque anti-bruit

Réponses :

1) non, non **2)** 10 ans **3)** Les quatre **4)** Le Chef d'entreprise **5)** Un chariot élévateur : Cat 9, un bouteur : Cat 3, un porte-engin : Cat 10, une minipelle : Cat 1, une trancheuse : Cat 5, un compacteur : Cat 7 **6)** 0,50 grs/l **7)** 0,10 grs/h **8)** 25 km/h **9)** non **10)** Tous sauf avions **11)** Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux **12)** 5 mètres **13)** J'arrête de travailler, je balise la zone, je préviens les secours **14)** Protéger, examiner, alerter les secours, secourir **15)** Quotidiennes **16)** Tous lunettes de soleil.

FIN

MERCI